

Ci-dessous, quelques clés de lecture pour une meilleure appréhension des infos contenues dans les tableaux d'affectations des T1 les années précédentes. Sur l'intérêt et le risque d'une affectation selon la phase concernée, sur les types de poste, des informations plus générales se trouvent dans le document « Questions Réponses » en ligne sur le [site du Sgen-CFDT Pays de Loire](#).

Deux types de tableaux peuvent être observés :

- affectation des T1 en 2016 et 2015 ;
- affectation des T2 de 2011 à 2014 (les T1 bénéficiaient de postes réservés et n'étaient donc pas concernés par le mouvement ordinaire).

On observe des constantes, mais les changements des règles ont forcément des incidences. Ce devrait être le cas, notamment cette année, avec des changements majeurs qui vont sans doute modifier les stratégies des personnels. Ci-dessous les paragraphes « Incertitude » abordent cet aspect.

Troisième phase, nominations d'office

Les affectations sont prononcées de manière manuelle par les services de la DSDEN, en plusieurs temps au fur et à mesure des postes disponibles restant à pourvoir, début juillet, fin août et début septembre. Les dernières sont effectuées suite aux mesures de carte scolaire décidées juste après la rentrée (ouvertures, annulations de fermetures) ; ces personnels sans poste à la rentrée reçoivent une affectation provisoire comme titulaire remplaçant en attendant cette étape.

Risque - intérêt

Elles présentent donc un caractère aléatoire ; c'est à cette phase qu'on retrouve le plus d'affectations sur des communes de l'agglomération nantaise, souvent obtenues début septembre à l'issue des mesures de carte scolaire, mais aussi le plus d'affectations sur la circonscription de Châteaubriant.

L'affectation est prononcée tardivement, et pour la majorité d'entre elles, fin août ou début septembre (voir ci-dessus)

Incertitude

Si l'administration évite le plus possible une affectation tardive des T1, ainsi que les affectations ASH et REP, cela pourraient entraîner plus de nominations d'office début juillet et fin août, donc moins d'affectations sur les ouvertures de rentrée, mais aussi peut-être moins d'affectation en REP et ASH. Tout dépendra de la mise en œuvre de cette volonté affichée.

Seconde phase : phase d'ajustement

Les affectations sont prononcées en juin de manière informatisée sur la base du barème et des vœux formulés avant cette phase. Pour l'essentiel il s'agit d'une affectation à titre provisoire.

Intérêt

Les postes obtenus sont des vœux formulés.

C'est à cette phase qu'on retrouve l'essentiel des postes fractionnés ; ceux-ci permettent de gonfler le barème à court terme, bonification de 2 points par année sur support fractionnés.

Risque

S'il s'agit d'une affectation sur vœu géographique, elle présente un caractère aléatoire, mais le découpage des circonscriptions en plusieurs zones rend limite ce risque et elle est attribuée à titre provisoire.

Lors de cette phase, il s'agit pour essentiellement de postes fractionnés, parfois $4 \times \frac{1}{4}$.

Incertitude

Les T1 bénéficient de 6 points lors de cette phase. Cette disposition va permettre aux T1 de passer devant les personnels ayant un barème de 1 à 5. En revanche, cela ne conduit pas nécessairement à obtenir un poste lors de la phase d'ajustement, cela dépendra des vœux formulés :

- la « concurrence » va s'exercer entre T1 au même barème notamment en fonction de l'âge ;
- on peut imaginer plus de 150 T1 participant à cette phase, à considérer en regard d'un autre chiffre, 15 personnels ont été affectés en 2016 lors de cette phase avec un barème de 5.

Première phase : mouvement principal

Les affectations sont prononcées en mai de manière informatisée sur la base du barème et des vœux formulés avant cette phase. Pour l'essentiel, il s'agit d'une affectation à titre définitif.

Intérêt

Les postes obtenus sont des vœux formulés.

S'agissant d'une affectation à titre définitif, elle permet de gonfler son barème à moyen terme avec la bonification pour stabilité dans le poste et celles liées à l'exercice en REP, école à aider, écoles peu demandées.

Risque

S'il s'agit d'une affectation sur vœu géographique, elle présente un caractère aléatoire, mais le découpage des circonscriptions en plusieurs zones rend limite ce risque.

S'agissant d'une affectation à titre définitif, elle est conservée tant qu'on n'obtient pas une nouvelle affectation lors de la phase principale (Un personnel à titre définitif ne participe plus à la seconde phase).

Incertitude

Les postes de titulaire-remplaçant ont représenté, l'an dernier, une opportunité d'obtenir à titre définitif un poste dans l'agglomération nantaise, il y avait plus de 100 postes de TR vacants à la rentrée 2016. La situation sera moins favorable cette année, avec beaucoup moins de postes, notamment dans l'agglomération nantaise.

Rédaction de la fiche de vœux

Ordre de vœux

Mette un poste en vœu 1 ne vous donne pas plus de chance de l'obtenir, un poste vous sera attribué si votre barème vous permet de l'obtenir. Ne tenir compte que de l'ordre de préférence. Les vœux géographiques ont plutôt vocation à être placés après les vœux « poste » précis. (voir document « questions réponses » sur le site).

En revanche il est préférable de déterminer au préalable le nombre de vœux géographiques sur les zones souhaitées. Cela détermine le nombre de vœux encore disponibles pour des postes précis, vœux à placer au début de la fiche de vœux.

Vœux géographiques ou pas

La question ne se pose que pour la première phase, il est obligatoire de faire au moins 5 vœux géographiques en seconde phase.

Leur intérêt réside dans le fait qu'un seul code permet de demander plusieurs postes. C'est essentiel dans le cas d'une stratégie de nomination en première phase.

Ceux qui veulent éviter absolument le caractère aléatoire de la troisième phase ont intérêt à multiplier les vœux géographiques en élargissant le périmètre de choix :

- au moins lors de la seconde phase ;
- éventuellement dès la première phase en considérant que le vœu obtenu lors de cette phase est à titre définitif.

